



Faculté de Droit
Et
Science Politique

CAPACITÉ EN DROIT DEUXIÈME ANNÉE

Année universitaire 2014-2015

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Pour obtenir la Deuxième année de Capacité en Droit, le candidat devra suivre les Enseignements des quatre matières obligatoires ainsi que deux cours choisis parmi les matières à option proposées.

II - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Il est rappelé qu'il ne sera pas délivré de Convocation aux examens. Celle-ci se fera par voie d'affichage et/ou sur le Site Internet de la Faculté.

Article 2 : Déroulement de la 1^{ère} Session

Un examen terminal est organisé qui comporte :

- **deux épreuves écrites** de 3 heures chacune portant sur les deux matières désignées lors de l'inscription en Capacité par le candidat parmi les six matières de son cursus (soit les *quatre obligatoires* et les *deux à option*, au choix). Dans chaque matière, les candidats doivent traiter deux sujets au choix sur les quatre proposés ;
- **des épreuves orales** qui portent sur les matières non choisies à l'écrit et qui consistent en quatre interrogations.

Des épreuves anticipées pourront avoir lieu à la fin du 1^{er} semestre pour les Enseignements dispensés au cours de celui-ci.

Pour être déclaré **ADMISSIBLE** aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à **10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites**.

L'ADMISSION définitive est prononcée lorsque le candidat a obtenu une moyenne globale (écrit + oral) de 60 points sur les 120 points maximum à obtenir et a **subi la totalité des épreuves**.

Article 3 : Déroulement de la 2^{ème} Session

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la 1^{ère} Session ne reste valable que pour la 2^{ème} Session de la même année universitaire.

Les étudiants non admissibles à la première Session conservent, pour la deuxième Session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque matière.

Le zéro n'est pas éliminatoire, sauf décision contraire du Jury après délibération spéciale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF des ENSEIGNEMENTS

CAPACITÉ Deuxième Année

Matières	Nbre d'heures de Cours
MATIERES OBLIGATOIRES : <ul style="list-style-type: none">- Droit pénal général et procédure pénale- Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution- Droit administratif spécial- Droit public : grands services publics	30h 30h 30h 30h
2 MATIERES À OPTION, parmi : <ul style="list-style-type: none">- Droit social- Droit commercial- Histoire des Institutions- Droit privé notarial	30h 30h 30h 30h